

République Française

/ Délibération n° 2022/1

INSTITUTIONS - Election d'un nouvel adjoint en remplacement d'un adjoint démissionnaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49
Nombre de présents : 29

Date de la convocation : 07/07/22
Compte rendu affiché : 15/07/22

Transmis en préfecture :
Numéro de télétransmission unique :

Présidente : Mme Michèle PICARD

Secrétaire : Monsieur Nicolas PORRET

Elu(e)s :

Présent(e)s : Mme Michèle PICARD, Mme Yolande PEYTAVIN, M. Pierre-Alain MILLET, Mme Saliha PRUDHOMME-LATOUR, Mme Véronique FORESTIER, M. Lanouar SGHAIER, Mme Véronique CALLUT, M. Bayrem BRAIKI, Mme Souad OUASMI, M. Nicolas PORRET, Mme Patricia OUVRARD, M. Hamdiatou NDIAYE, M. Nacer KHAMLA, Mme Valérie TALBI, M. Jean-Maurice GAUTIN, Mme Joëlle CONSTANTIN, M. Albert NIGRA, M. Said ALLAOUI, M. Jeff ARIAGNO, Mme Nathalie DEHAN, Mme Amel KHAMMASSI, Mme Christelle CHARREL, M. Karim SEGHIER, M. Aurélien SCANDOLARA, M. Maurice IACOVELLA, M. Yalcin AYVALI, Mme Marie-Danielle BRUYERE, M. Lionel PILLET, M. Damien MONCHAU.

Absent(e)s : Mme Sandrine PICOT, M. Lotfi BEN KHELIFA, M. Farid BEN MOUSSA, Mme Fazia OUATAH, Mme Estelle JELLAD.

Excusé(e)s : Mme Camille CHAMPAVERE.

Dépôt de pouvoir : M. Idir BOUMERTIT à M. Hamdiatou NDIAYE, Mme Samira MESBAHI à M. Jeff ARIAGNO, M. Djilannie BEN MABROUK à M. Karim SEGHIER, Mme Monia BENAÏSSA à M. Albert NIGRA, M. Pierre MATEO à Mme Souad OUASMI, Mme Sophia BRIKH à Mme Véronique FORESTIER, M. Murat YAZAR à M. Pierre-Alain MILLET, M. Yannick BUSTOS à Mme Patricia OUVRARD, M. Benoît COULIOU à M. Lanouar SGHAIER, Mme Aude LONG à M. Nicolas PORRET, M. Mustapha GHOUILA à M. Maurice IACOVELLA, Mme Fatma HAMIDOUCHE à M. Yalcin AYVALI, M. Christophe GIRARD à Mme Marie-Danielle BRUYERE, Monsieur Frédéric PASSOT à M. Lionel PILLET.

République Française

/ Rapport n° 1

INSTITUTIONS - Election d'un nouvel adjoint en remplacement d'un adjoint démissionnaire.

Secrétariat Général

Mesdames, Messieurs,

Vu le Code électoral, et notamment les articles L.O. 141-1 et L.O. 151 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-2, L.2122-7-2, L.2122-8 et L.2122-15 ;

Vu la délibération n°2020/ 1 en date du 4 juillet 2020 relative à l'élection des adjoints au maire fixant leur nombre à 18 ;

Vu la délibération n°2020/8 en date du 15 juillet 2020 relative à l'attribution des indemnités de fonctions des titulaires de mandats locaux ;

Vu la démission de Monsieur Idir BOUMERTIT présentée par courrier, reçue par le Préfet le 1^{er} juillet 2022 ;

Considérant que Monsieur Idir BOUMERTIT, 4^{ème} adjoint au maire depuis 2020, a été élu député de la 14^{ème} circonscription du Rhône à la suite des opérations électorales des 12 et 19 juin 2022 ;

Considérant que le mandat de député est incompatible avec les fonctions d'adjoint au maire et qu'il appartient à la personne élue député, titulaire d'un mandat d'adjoint au maire, de démissionner de la fonction qu'il détenait antérieurement au plus tard le trentième jour qui suit la date de la proclamation des résultats de l'élection qui l'a mis en situation d'incompatibilité ;

Considérant que Monsieur Idir BOUMERTIT a adressé sa démission au représentant du Préfet dans le Département, qui a été reçue par le Préfet du Rhône le 1^{er} juillet 2022 ;

Considérant qu'un poste d'adjoint est donc vacant et qu'il convient, soit de réduire le nombre des adjoints au Maire, soit de désigner un nouvel adjoint parmi les conseillers de même sexe que celui auquel il est appelé à succéder ;

Considérant que ce nouvel adjoint doit en principe occuper le dernier rang dans l'ordre du tableau (18^e rang) ;

Considérant que, lorsque le nouvel adjoint occupe le dernier rang dans l'ordre du tableau, chacun des adjoints d'un rang inférieur à celui de l'adjoint qui a cessé ses fonctions se trouve automatiquement promu d'un rang au tableau des adjoints.

Je vous propose de maintenir à 18 le nombre des adjoints et de procéder au remplacement de Monsieur Idir BOUMERTIT par l'élection d'un nouvel adjoint.

Le Conseil municipal,
Le rapport de Madame Le Maire, entendu,
Vu l'avis du Bureau municipal du après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés
décide de :

République Française

- Approuver le maintien à 18 du nombre des adjoints au Maire ;
- Approuver l'élection d'un nouvel adjoint ;
- Approuver que le nouvel adjoint occupe le 18ème et dernier rang dans l'ordre du tableau et que chacun des adjoints d'un rang inférieur à celui occupé par Monsieur Idir BOUMERTIT (4e) se trouve promu d'un rang au tableau des adjoints ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme

Pour le Maire
La Première Adjointe
Yolande PEYTAVIN